

Charte Fournisseur - Achat responsable

Chez ALGIMOUSS, nous croyons fermement que l'excellence repose sur des choix éclairés et un engagement commun envers **l'amélioration continue**.

La présente charte a pour objectif de définir les **principes fondamentaux** et les **engagements** attendus des fournisseurs collaborant avec ALGIMOUSS.

Cette charte vise à établir un cadre de collaboration afin de renforcer la **performance globale** des produits et services proposés, d'encourager l'**innovation** et de promouvoir des **pratiques responsables**.

I- Nos partenaires concernés

Nos fournisseurs opèrent dans des domaines variés. Ils incluent :

- Les matières premières chimiques.
- Les emballages (bidons, fûts, palettes, cartons, étiquettes, etc.).
- La PLV (supports publicitaires, catalogue de vente, flyers, carte de visite).
- Les goodies (crayons, tasses, vêtements, etc.).
- Matériels et pièces détachées.

ALGIMOUSS souhaite que ses fournisseurs respectent au maximum les engagements de la charte ci-présente afin d'accorder leurs principes et pratiques.

II- Engagements éthiques

Les fournisseurs doivent :

- Se conformer à toutes les lois, règlements et normes applicables dans les territoires où ils opèrent.
- Adopter une conduite éthique, évitant toute forme de corruption, fraude ou pratiques anticoncurrentielles.
- Garantir la protection des droits de propriété intellectuelle et la confidentialité des informations échangées avec ALGIMOUSS.
- Proposer des solutions innovantes et durables pour répondre aux problématiques rencontrées.

III- Responsabilité sociale et environnementale

Les fournisseurs s'engagent au niveau :

Sociale -

- Respecter les droits humains et le droit du travail en proscrivant le travail des enfants, le travail forcé et toute forme de discrimination.
- Assurer des conditions de travail sûres et favoriser le bien-être de leurs employés.

Environnementale -

- Mettre en place des engagements environnementaux.
- Optimisation des processus de livraison afin de limiter l'impact carbone.
- Etudier des pratiques écoresponsables en optimisant l'utilisation des ressources, en minimisant les déchets et en réduisant les émissions polluantes.
- Encourager l'innovation et proposer des solutions durables pour répondre aux besoins présents et futurs.

IV- Gestion des relations commerciales

Les fournisseurs doivent :

- Fournir des produits et services conformes aux spécifications et aux standards de qualité définis par ALGIMOUSS.
- Informer immédiatement ALGIMOUSS en cas de problèmes pouvant affecter les délais, les coûts ou la qualité des prestations.
- Transmettre les données et documents nécessaires à la bonne collaboration entre les parties.

V- Contrôles et Evaluations fournisseurs

ALGIMOUSS réalise des évaluations internes de ses fournisseurs chaque année pour vérifier leur conformité aux principes établis dans cette charte.

VI- Engagements

Les fournisseurs ne sont pas strictement tenus de respecter l'ensemble des engagements de cette charte. Cependant, il est vivement recommandé de s'y conformer afin de favoriser une collaboration efficace et durable.

Cette charte est disponible sur le site internet d'ALGIMOUSS. Elle peut également être obtenue sur simple demande auprès de l'un de nos commerciaux.

Fait à LA SEGUINIÈRE, le 28 / 02 / 2025.

La direction ALGIMOUSS

Algimouss^{sa}
ZI La Bergerie - Rue E. Branly
49280 LA SEGUINIÈRE
Tél : +33(0)2.41.62.60.75 - Fax : +33(0)2. 41.65.82.38
contact@algimouss.com - www.algimouss.com
SIRET : 305 589 186 00074 - APE 2020Z - SAS au capital de 298 417 €

